

référence dossier :

date de dépôt en mairie :

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Contacts :

BEDAR Ingénierie
106 Boulevard de Laval
35 500 VITRE
02 99 75 28 17

Fougères Agglomération
Parc d'activités de l'Aumallerie
1, rue Louis Lumière
35133 LA SELLE EN LUITRE
02 99 94 50 34

A remplir par le concepteur

Cette demande fait-elle l'objet :

- d'un permis de construire : N° Date :
- d'une déclaration de travaux : N° Date :
- d'un certificat d'urbanisme : N° CU Date :
- d'un permis de lotir : N° Date :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le demandeur

Nom : Prénom :

Adresse principale :

Code Postal : Commune :

Tél : Port :

Adresse du lieu de réalisation :
(si différente de la 1^{ère})

Code Postal : Commune :

Références cadastrales des parcelles : Section : N° :

Nature du projet

- Construction neuve
- Réhabilitation ou création (habitation existante)

Conception du projet

Nom et coordonnées du concepteur du projet :

Réalisation du projet

Nom et coordonnées du réalisateur du projet (si connu) :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de logement : Habitation individuelle
 Bâtiment comportant plusieurs logements
 Autres locaux.....

Type de résidence : Principale Secondaire Location

Surface habitable : m² Nombre d'occupants permanents :

Nombre de chambres : Nombre de pièces principales :

Mode d'alimentation en eau : Réseau d'adduction public Puits ou forage

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale de la parcelle :m²

Présence d'un captage d'eau (puits, forage) à moins de 35m
du dispositif d'assainissement ? Oui Non

Si oui :

-est-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non

-est-il déclaré ? Oui Non

-l'habitation à laquelle le captage est associé est-elle raccordée
ou raccordable au réseau public d'AEP ? Oui Non

Les puits ou forages destinés à la consommation humaines doivent être déclarés en préfecture

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Réseau de surface (fossé, caniveau, écoulement sur la parcelle,...)

Infiltration dans le sol (drains, puisard...)

Rétention (cuve, mare...)

Autre, à préciser :

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas rejoindre le dispositif d'assainissement

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROPOSEE

Prétraitement

Fosse toutes eaux Volume :

Dispositif d'épuration biologique à boues activées Volume :

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> Dispositif d'épuration biologique à cultures fixées | Volume : |
| <input type="checkbox"/> Dispositif d'épuration biologique à cultures fixées | Volume : |
| <input type="checkbox"/> Autres, préciser : | Volume : |

Traitement

Traitement et infiltration par le sol

- Epanchage : nb de tranchées longueur totale d'épandage
- Filtre à sable non drainé de m²
- Tertre d'infiltration de m² au sommet
- Lit d'épandage de m²

Traitement par filtres drainés

- Filtre à sable vertical drainé dem²
- Filtre à sable horizontal drainé de m²
- Lit à massif de zéolithe de m²

Filière agréée

- Nom commercial / Fabricant
- DimensionnementEH / Agrément national n°

Rejet

- Fossé Réseau pluvial Puits d'infiltration (sur dérogation préfectorale)
- Tranchée d'infiltration

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 et l'arrêté du 27 avril 2012
- Référence technique : DTU 64.1 (P 16-603) diffusé par l'AFNOR et le CSTB : « mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome »
- Règlement du SPANC (Service Public D'assainissement Non Collectif)

REMARQUE IMPORTANTE

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public.

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'ETUDE DE SOL

(Voir article 10 du règlement de service)

- **Un plan de situation** (1/25000^{ème})
- **Un plan de masse** avec un schéma d'implantation (1/500) précisant :
 - L'emplacement de l'immeuble et des immeubles voisins
 - La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement
 - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux,... dans un rayon de 35 mètres
 - La topographie du site concernée
- **L'étude pédologique** du site d'implantation du dispositif d'assainissement, les **tests de perméabilités** si nécessaires
- **Un descriptif complet** du futur dispositif préconisé
- Un profil longitudinal de l'installation avec côtes et niveaux
- **La notice du constructeur** précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien
- Les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation du dispositif d'assainissement (rejet prévu dans un fossé départemental, proximité d'un puits,...)

ENGAGEMENT

Le demandeur s'engage à avoir fourni l'ensemble des documents demandés : plans, étude de préconisation du dispositif, les notices des constructeurs et les éventuelles autorisations

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur s'engage à **ne pas couvrir l'installation** avant vérification de la bonne exécution des ouvrages par le SPANC.

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements fournis au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait à Date :

Signature :